



*Date de dépôt : 18 juillet 2022*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10813 ouvrant un crédit d'étude de 1 253 000 francs en vue de l'extension de l'Observatoire de Genève, à Sauverny et de la loi 11325 ouvrant un crédit d'investissement de 17 554 000 francs pour l'extension de l'Observatoire de Genève à Sauverny, ainsi qu'une subvention d'équipement de 480 000 francs**

*Rapport de Christian Flury (page 4)*

## Projet de loi (13009-A)

de boucllement de la loi 10813 ouvrant un crédit d'étude de 1 253 000 francs en vue de l'extension de l'Observatoire de Genève, à Sauverny et de la loi 11325 ouvrant un crédit d'investissement de 17 554 000 francs pour l'extension de l'Observatoire de Genève à Sauverny, ainsi qu'une subvention d'équipement de 480 000 francs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1      **Boucllement**

Le boucllement de la loi 10813 du 10 juin 2011 et de la loi 11325 du 14 mars 2014 ouvrant respectivement un crédit d'étude de 1 253 000 francs et un crédit d'investissement de 17 554 000 francs pour l'extension de l'Observatoire de Genève à Sauverny, ainsi qu'une subvention d'équipement de 480 000 francs en faveur de l'Université de Genève, se décompose de la manière suivante :

#### Loi 10813 (crédit d'étude) :

– Montant voté (y compris renchérissement estimé)	1 253 000 fr.
– Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	1 058 058 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>194 942 fr.</b>

#### Loi 11325 (crédit d'investissement et subvention d'équipement) :

– Montant voté (y compris renchérissement estimé)	18 034 000 fr.
– Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	14 610 405 fr.
<b>Non dépensé</b>	<b>3 423 595 fr.</b>

### Art. 2      **Subventions**

Une recette totale de 3 018 021 francs a été comptabilisée, pour 2 250 000 francs initialement prévus. Celle-ci est composée de 2 560 521 francs de subvention du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à savoir 310 521 francs de plus que l'estimé, et de 457 500 francs de subvention du Fonds énergie des collectivités publiques, estimé à 458 500 francs dans la loi 11325. Le supplément de recettes perçu s'élève donc à 768 021 francs.

**Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## Rapport de Christian Flury

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, la commission des travaux a examiné ce projet de loi de boucllement lors de sa séance du 7 juin 2022.

MM. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique près le SGGC, et Matthias Bapst, responsable du budget des investissements près le département des finances, assistaient aux travaux de la commission qui les remercie de leur précieuse contribution.

La commission remercie également M<sup>me</sup> Garance Sallin pour sa méticuleuse tenue du procès-verbal.

### Présentation du projet de loi

*La commission reçoit : M<sup>me</sup> Martalicia Schnell, cheffe de projets OCBA, M. Georges Meynet, professeur à l'observatoire de l'université, M<sup>me</sup> Marta Perucchi, directrice de la logistique, DIP, et M. Sandro Simioni, directeur des constructions, OCBA*

M. Meynet indique que ce bâtiment répond tout à fait à leurs attentes, à un très haut niveau d'excellence. L'observatoire de Genève fête cette année son 250<sup>e</sup> anniversaire. Il est aujourd'hui dédié à l'astronomie et à l'astrophysique. Ce département a connu une très grande expansion ces dernières décennies, notamment grâce au succès des chercheurs d'exoplanètes, avec notamment le prix Nobel de physique décerné à Michel Mayor et Didier Queloz en 2019, mais aussi grâce aux autres groupes de recherche.

Le bâtiment permet de construire des instruments, car en science, en plus d'imaginer comment la nature fonctionne et de construire des modèles pour cela, il faut aussi vérifier par l'observation que ces modèles soient corrects. Celle-ci permet aussi de découvrir de nouveaux objets. Il faut pour cela des instruments scientifiques de grande taille, notamment des télescopes.

Pour accueillir ces instruments, il faut un atelier mécanique. Il faut également une salle blanche, qui est très importante, car elle permet d'avoir une pression élevée. Il faut moins de 352 000 poussières par m<sup>3</sup>, de moins d'un demi-micron de diamètre. Cette salle blanche est parmi les plus grandes de Suisse. Elle est utile à l'Université de Genève, mais aussi au niveau national. Elle a déjà répondu à des besoins très concrets : un des spectrographes installés sur le VLT (Very Large Telescope) au Chili a été fabriqué en partie à l'Université de Genève et s'est trouvé dans cette salle

durant une période. Elle sera aussi utilisée pour construire un autre instrument très important, qui sera mis à l'arrière du ELT (Extremely Large Telescope).

Le bâtiment construit contient aussi d'autres salles, comme des bureaux, des salles de réunion, etc. Le bâtiment répond tout à fait à leurs attentes et est très bien rempli, car l'observatoire attire beaucoup d'étudiants et de doctorants. Si les commissaires souhaitent le voir, ils sont invités aux portes ouvertes de l'observatoire les 18 et 19 juin prochains.

M<sup>me</sup> Schnell ajoute que le bâtiment s'articule sur un sous-sol, un rez-de-chaussée à double hauteur, et un autre étage avec des bureaux et deux salles de réunion. Une passerelle connecte l'ancien et le nouveau bâtiment. Deux lois d'un montant total de 19 287 000 francs ont été votées pour construire ce bâtiment.

Ils ont pu faire des économies : deux bâtiments de dépôt qui ont été démolis ne présentaient pas de pollution, alors qu'un montant était prévu pour leur dépollution. De plus, il y a eu une conjoncture très favorable. Ainsi, le bouclage présente un non-dépensé d'un peu plus de 3 millions de francs. L'emplacement du bâtiment a été choisi, car il est situé loin des lumières de la ville. Le bâtiment a été inauguré en juin 2016.

Un député (MCG) salue les travaux du département d'astronomie, qui sont fascinants et participent du rayonnement de l'université. Il demande quel est le taux d'étudiants venant d'autres continents, plus précisément si les découvertes de l'Université de Genève ont attiré beaucoup d'étudiants à travers le monde.

M. Meynet répond par l'affirmative. Dans son groupe de doctorants, il y a une jeune femme qui vient d'Italie, une autre de Grèce, un jeune homme indien, deux étudiants français. Ces dernières années, les étudiants se sont énormément internationalisés. Par exemple, il donne son cours de 4<sup>e</sup> année, car beaucoup de ses étudiants viennent de plusieurs pays étrangers.

Après avoir libéré les auditionnés, en l'absence de demandes de prise de parole de la part des commissaires, la présidente enchaîne avec la procédure de vote.

**Procédure de vote*****Vote en 1<sup>er</sup> débat***

La présidente met aux voix l'entrée en matière du **PL 13009** :

<b>Oui :</b>	<b>15</b> (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

L'entrée en matière est **acceptée**.

***Votes en deuxième 2<sup>e</sup> débat***

La présidente procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, **adopté**

Art. 1 Bouclement  
pas d'opposition, **adopté**

Art. 2 Subventions  
pas d'opposition, **adopté**

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat  
pas d'opposition, **adopté**

***Vote en 3<sup>e</sup> débat***

La présidente met aux voix l'ensemble du **PL 13009** :

<b>Oui :</b>	<b>15</b> (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

Le PL 13009 est **accepté**.

Après avoir désigné le rapporteur et fixé le délai de restitution du rapport, la commission préavisé un traitement de ce projet de loi en catégorie III/extraits.

**En conclusion**

Les membres de la commission des travaux vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à ce projet de loi de boucllement qui vient boucler les lois 10813 et 11325 ainsi qu'une subvention de 480 000 francs qui ont permis la réalisation de l'ensemble des travaux projetés et qui se bouclent avec un non-dépensé d'un peu plus de 3 millions de francs.

Au nom de la commission, je vous remercie.

*Annexe : une présentation du projet de loi de boucllement*



## Projet de loi de bouclage de la N° 10813 et de la loi N°11325 pour l'extension de l'Observatoire de Genève à Sauverny

PL 13009

Présentation en Commission des Travaux du Grand Conseil  
7 juin 2022

### Intervenants

#### Pour le DIP et l'UNI

Mme Marta Perucchi, directrice DSlog  
M. Georges Meynet, Université de Genève

#### Pour le DI

Mme Martalicia SCHNELL, cheffe de projets, DCO-OCBA  
M. Sandro Simioni, directeur des constructions, OCBA

07/06/2022 - Page 1

### Bref historique



- d'abord installé au cœur de la cité, le département d'astronomie de l'UNIGE déménage depuis 1966 sur le site de Sauverny
- étendu à Ecogia en 2001, projet INTEGRAL
- 150 collaboratrices et collaborateurs
- deux dernières décennies l'astrophysique a augmenté sa capacité d'exploration de l'univers



- la compétence et savoir faire de ces équipes / excellente réputation
- extension permettra la participation à la construction des grands télescopes et poursuivre son rôle moteur dans la recherche astronomique européenne
- maintenir ses compétences dans le développement et l'intégration d'instruments de pointe





### Besoins et programme du projet

- extension permettra la participation à la construction des grands télescopes
- nouvelle halle permettant l'intégration des instruments scientifiques de grand taille (salle blanche et atelier mécanique)
- Poursuivre son rôle moteur dans la
- recherche astronomique européenne
- maintenir ses compétences dans le développement et l'intégration d'instruments de pointe
- Aujourd'hui l'observatoire est le MO d'un instrument de nouvelles générations de recherche des planètes terrestres, dont l'installation sur les télescopes de 8m de diamètre d'ESO au Chili (assemblages et tests à Genève)





## PL 13009

Projet présenté pour le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 25 août 2021

### Projet de loi

Bouclément de la loi 10813 ouvrant un crédit d'étude de  
et de la loi 11325 ouvrant un crédit d'investissement de  
et une subvention d'équipement de

1'253'000 francs  
17'554'000 francs  
480'000 francs



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GÈNEVE

MOF THOMAS LEE

Département des infrastructures

07/06/2022 - Page 5

## Données financières

### Loi 10813 (crédit d'étude):

- montant voté (y compris renchérissement estimé)
- dépenses réelles (y compris renchérissement réel)

1 253 000 francs

1 058 058 francs

**Non dépensé**

**194 942 francs**

### Loi 11325 (crédit d'investissement):

- montant voté (y compris renchérissement estimé)
- dépenses réelles (y compris renchérissement réel)

18 034 000 francs

14 610 405 francs

**Non dépensé**

**3 423 595 francs**

## Subventions

Une recette totale de **3 018 021 francs** a été comptabilisée

Subvention fédérale reçu: 2 560 521 francs

Subvention du Fonds énergie des collectivités publiques: 457 500 francs



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GÈNEVE

MOF THOMAS LEE

Département des infrastructures

07/06/2022 - Page 6

Vote du PL d'investissement du 14 mars 2014  
Début du chantier 3 novembre 2014  
Mise en service en 24 juin 2016 et poursuivi jusqu'en 2018



**Merci de votre attention**

